MÉMO

CARTE "VISA INFINITE"

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.

L'essentiel de la carte Visa Infinite

Des services privilégiés : plafonds de paiement et de retrait plus élevés, garanties d'assistance et d'assurance étendues avec des montants d'indemnisation supérieurs, service Conciergerie disponible 24h/24 et 7j/7 et offres négociées pour bénéficier d'avantages auprès d'enseignes partenaires.

COTISATION — Montant prélevé chaque année à la date anniversaire du contrat de cartes de paiement, susceptible d'être revu (information 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires).

COUTS — Voir conditions tarifaires de la Caisse régionale. Tout retrait en dehors des distributeurs Crédit Agricole peut être soumis à facturation.

PLAFONDS — Modification ou personnalisation de vos plafonds auprès de votre conseiller ou du service Conciergerie du Crédit Agricole. Définis sur 7 jours glissants (à compter de l'utilisation de la carte) ou sur 1 mois (du 1er au dernier jour du mois). Pour connaître votre situation personnelle, reportez-vous aux conditions particulières de votre contrat de cartes de paiement.

RÉSEAU D'ACCEPTATION — Plus de 200 pays. Retraits dans plus de 1 400 000 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) présents dans le monde. Paiement chez les commerçants affichant le logo CB en France et Visa à l'étranger (1).

ACHATS ET RETRAITS — Paiements en **débit différé** (débités en une seule fois à la fin de chaque mois). Les retraits aux distributeurs sont quant à eux, débités immédiatement.

PERTE ET VOL — Contactez le service Conciergerie du Crédit Agricole, 24h/24 et 7j/7, au +33 9 69 32 36 62 depuis la France ou l'étranger (appel non surtaxé, coût selon opérateur. Appel susceptible d'enregistrement.) pour faire immédiatement opposition. En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de votre carte, il convient de faire opposition immédiatement. Avant opposition, les conséquences financières des opérations frauduleuses réalisées avec la carte peuvent être à votre charge, jusqu'à 50 €.

Bon à savoir

VOYAGE — Achat par carte en devises à l'étranger : le montant payé sera comptabilisé en euro sur votre compte après application du cours de change en vigueur lors du paiement et une commission vous est facturée pour chaque opération. Pour les paiements en euros à l'intérieur de l'Espace Économique Européen, en couronne suédoise en Suède et en Leu Roumain en Roumanie, vous n'avez pas de commission à payer. Se reporter aux conditions tarifaires de notre Caisse régionale pour plus de détails

ASSISTANCE (3) — **Une gamme complète de services d'assistance** pour vous et les membres de votre famille, même s'ils ne voyagent pas avec vous. Contactez le Service Conciergerie du Crédit Agricole avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

ASSURANCE (3) — **Des garanties étendues liées au règlement d'une prestation composant le voyage avec votre carte, par chèque bancaire ou virement**. Pour vous, vos enfants et petits-enfants de moins de 25 ans voyageant avec vous ou séparément. Pour pouvoir en bénéficier, déclarez le sinistre dans les 20 jours suivants sa survenance au service Conciergerie du Crédit Agricole.

GARANTIES ACHATS (4) — Les biens mobiliers neufs achetés avec la carte Visa Infinite bénéficient des assurances SécuriSHOPPING, une protection pour vos achats, et SécuriPANNE, une prolongation de la garantie initiale constructeur ou distributeur. Pour les mettre en œuvre, contactez le Service Conciergerie du Crédit Agricole.

SERVICES DÉDIÉS — Le **service Conciergerie du Crédit Agricole** est à votre service pour vous faire gagner du temps et faciliter votre quotidien en effectuant pour vous achats, réservations, recherche de baby-sitter, organisation de voyages… Il vous assiste également en cas de problème **et traite vos situations d'urgence.** Offres exclusives auprès d'enseignes prestigieuses, événements uniques conçus sur mesure pour vous.

PAIEMENT EXPRESS SANS CONTACT — Il s'agit d'une façon innovante et pratique de régler vos achats d'un montant inférieur ou égal à 50€ et gagner du temps lors de vos passages en caisse. Lorsque vous le souhaiterez, vous pourrez régler sans saisir votre code confidentiel, ni même introduire votre carte dans le terminal de paiement, en présentant la carte à moins de cinq cm du terminal de paiement. Le code confidentiel peut être demandé au-delà d'un montant cumulé d'achats en mode Paiement Express Sans Contact ou de manière aléatoire pour des raisons de sécurité.

Pour connaître les détails de l'offre, reportez-vous aux conditions générales et conditions particulières du contrat porteur carte, au barème tarifaire de votre Caisse régionale et aux notices d'assurances et d'assistance. Offre réservée aux particuliers.

(1) Lorsque vous effectuez des retraits d'espèces dans une devise étrangère, le montant retiré sera comptabilisé en euro sur votre compte après application du cours de change en vigueur lors du retrait.

(2) Espace économique européen : 27 pays de l'Union européenne plus Norvège, Islande et Liechtenstein.

(3) Les contrats d'assistance, d'assurance et de services ou de conciergerie, pour le compte des Assurés, sont souscrits par CAMCA Courtage, dûment mandaté à cet effet par l'Emetteur, auprès de :

1) Pour l'assistance : EUROP ASSISTANCE Italia S.P.A, intervenant également sous sa dénomination commerciale « EUROP ASSISTANCE INSURANCE », entreprise d'assurance de droit italien, au capital de 12 000 000 €, immatriculée au Registre des Entreprises de MILAN sous le numéro 80039790151, sise Piazza Trento, 8, 20135 Milano MI, Italie, soumise au contrôle de l'Istituto per la vigilanza sulle assicurazioni (IVASS), P.IVA 01333550323, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française dont l'établissement est situé au 1 Promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 897 600 359 RCS Nanterre

2) Pour l'assurance : CAMCA Mutuelle (Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53, rue la Boétie 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053), société régie par le Code des Assurances.

3) Pour les contrats de services ou de conciergerie, pour les cartes en bénéficiant : EUROP ASSISTANCE France, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.136.384 euros, dont le siège social se situe 1 Promenade de la Bonnette, 92230 Gennevilliers, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 403 147 903 RCS Nanterre

CAMCA Courtage est courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°07002817 (www.orias.fr), Société par actions simplifiée au capital de 625 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 428 681 985, ayant son siège social sis 53, rue la Boétie -75008 PARIS.
CAMCA Mutuelle et CAMCA Courtage sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), sise 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(4) Les garanties SECURIPANNE - SECURISHOPPING de cette carte sont assurées dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance. Elles sont souscrites auprès de la CAMCA, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 65 rue La Boétie - 75008 Paris, entreprise régie par le Code des assurances.

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat.

L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause rétractation de votre contrat.

Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur (CA PCA), société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé Avenue Paul Arène à 83300 Draguignan Cedex, immatriculée au RCS de Draguignan sous le n° 415 176 072. Société de courtage en assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 753-www.orias.fr ;Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 83022021000000012 délivrée par la CCI du Var, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA 53 rue de la Boétie - 75 008 PARIS

Document non contractuel - Informations valables au 12/05/2022, susceptibles d'évolutions.